

la Lettre du CESER

Midi-Pyrénées • Languedoc-Roussillon

n° 5 • février 2017

Actualité de l'activité CGT

Le mardi 31 janvier 2017, s'est tenu la première plénière du CESER de l'année, avec un ordre du jour chargé :

- ① Présentation de l'avis sur le Budget primitif 2017 de la région Occitanie,
- ② Présentation de l'avis sur la stratégie portuaire,
- ③ Présentation des schémas régionaux :
 - Avis sur le SRDEII: schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
 - Avis sur le SRESRI: schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,
 - Avis sur le CPRDFOP: contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

QUELQUES REMARQUES FAITES PAR LE PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE : J.L.-CHAUZY

CESER définitif 2018 : le préfet de région annoncera fin juin les conditions du CESER définitif pour la région Occitanie qui prendra effet au 1er janvier 2018.

Actuellement, le CESER est composé par addition de 213 conseillers, qui devrait être réduit à 170 conseillers, soit à peu près équivalent aux élus du conseil régional (158). Le CESER a pris position pour soutenir la maternité de Decazeville, pour s'adresser au gouvernement suite aux réductions des aides pour l'innovation dans la filière aéronautique (150 à 50 millions), pour s'adresser au ministère de l'industrie afin de maintenir une production de la filière automobile sur le moteur thermique et préparer une mutation de cette industrie (Bosch Rodez). Le président du CESER a conclu son intervention sur l'ouverture du 3e procès AZF en insistant sur : « le droit à la vérité pour tous » que ce soit pour les victimes ou pour les anciens salariés.



① AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF :

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER sur le budget.

Notamment car l'avis du CESER est assez critique sur un budget régional qui paraît très volontaire en voulant répondre à toutes les problématiques de la région Occitanie, mais qui ressemble à un catalogue, certes chiffré, qui conduit à un saupoudrage de nature à tenter de satisfaire toutes les exigences de la société civile.

Résultat des votes : 200 Pour, 3 Abs.

Claire FITA : vice-présidente de la région a tenu à répondre à quelques interrogations sur le budget :

- Le plan pluriannuel d'investissement sera décliné par thématique : Lycée...
- Les investissements sont soumis à des éco-conditionnalités,
- Le taux d'investissement prévu en 2016 n'est réalisé qu'à 84 % suite au retard pris en 2016 pour le vote du budget,
- La région s'engage à mettre en œuvre une évaluation des politiques publiques à mi-mandat : mise en place d'un groupe de travail permanent d'évaluation.

Actualité de l'activité CGT

② AVIS SUR LA STRATÉGIE PORTUAIRE:

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER sur la stratégie et gouvernance portuaire.

Les enjeux de l'économie maritime s'appuient sur des filières très diversifiées. Les ports de commerce ont un rôle important pour dimensionner cette activité dans notre région Occitanie.

L'avis propose une gouvernance des 4 ports de commerces de l'Occitanie, avec une stratégie basée sur la puissance publique, et la création de conseils portuaires qui intègrent les représentants des salariés.

Résultat des votes: 198 Pour, 5 Abs.

③ PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Lors de la plénière du CESER du 31 janvier 2017, le CESER a présenté les avis concernant respectivement les 3 schémas régionaux:

- **Le SRDEII:** schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
- **Le CPRDFOP:** contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle,
- **Le SRESRI:** schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

La région a identifié 4 orientations communes aux 3 schémas:

- Soutenir l'investissement et l'emploi,
- Innover dans tous les territoires,
- Créer les activités de demain,
- Piloter, évaluer, simplifier



D'autre part, la région a fixé des règles de conditionnalité des aides:

- Réduction de l'empreinte environnementale,
- Lutte contre les discriminations (y compris syndicales)
- Conditions de travail,
- Ethique financière,

Le SRDEII: schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER

Résultat des votes: 198 Pour, 4 Abs.

Le CPRDFOP: contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

Le groupe CGT a décidé de s'abstenir sur l'avis du CESER

Résultat des votes: 174 Pour, 28 Abs.

Le SRESRI: schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER

Résultat des votes: 198 Pour, 4 Abs.

DÉCLARATION CGT AU CESER

① SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le représentant de l'Etat

Madame la Présidente de Région

Monsieur le président du CESER

Chers collègues...

La région paraît très volontaire en voulant répondre à toutes les problématiques de la région Occitanie. C'est un catalogue, certes chiffré, mais qui conduit à un saupoudrage de nature à tenter de satisfaire toutes les exigences de la société civile.

Comment croire à la réalisation de ce budget, quand on constate que les investissements nécessaires à la mise en œuvre des différents schémas ne sont pas encore totalement budgétés ?

Les investissements de la Région sont facteurs de développement économique et d'emploi. Les retards de ces investissements viennent aggraver la situation des populations en Occitanie déjà durement frappés par la crise. Quelques observations concernant l'aménagement du territoire et des transports, la CGT s'inquiète de la faiblesse de l'enveloppe affectée au titre du CPER, pour le développement des réseaux très haut débit.

La CGT engage la région à suivre l'avis du CESER concernant l'accompagnement, entre autre, des populations les plus fragiles à l'accès et à l'utilisation des TIC.

La CGT partage l'avis du CESER quant au doute émis sur la valeur ajoutée apportée par la constitution du parlement de la montagne. Celui-ci risque de cliver les politiques des massifs en les cantonnant aux limites géographiques régionales.

Concernant les transports, la CGT engage la région à mesurer ses investissements en matière d'infrastructures ferroviaires et routières. Car si les besoins sont indéniables, les financer à la place de l'Etat, encourage ce dernier dans ses velléités de désengagement.

Enfin, la CGT s'interroge sur les investissements de la région en matière de motorisation des AGC (autorail de grande capacité) ou de modification des systèmes de sécurité de ces mêmes engins.

Pour la CGT, il y a eu manifestement un manque de compétence du donneur d'ordre concernant la durée d'amortissement du matériel ferroviaire, avec pour incidence une dépense qui n'aurait pas dû être imputé à la région.

La CGT se questionne également sur la part du budget dévolu aux projets en retards ou pluriannuels et celle prévue à de nouveaux investissements.

Nous constatons que la part d'emprunt 2016 n'a été que partiellement utilisée (seulement 1/3). C'est un constat récurrent qui nous amène à douter sur la sincérité des chiffres annoncés dans le budget. Aucun argument technique n'est de nature à lever ce doute.

La CGT partage l'avis du CESER et le votera.

**Ⓞ SUR L'AVIS D'AUTOSAISINE :
QUELLE STRATÉGIE,
QUELLE GOUVERNANCE PORTUAIRE
POUR LA RÉGION OCCITANIE.**

Avec la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, nous redécouvrons les facettes et enjeux de la mer. 200 km de côtes de la Méditerranée pour notre région, depuis la frontière espagnole jusqu'au débouché du Rhône: 4 ports de commerce, 5 ports de pêche et 70 ports de plaisance.

La commission Méditerranée nous fait appréhender le poids et les enjeux de l'économie maritime, qui s'appuie sur des filières très diversifiées. Les ports de



commerce ont un rôle important pour dimensionner cette activité dans notre région Occitanie.

La CGT partage le diagnostic de l'avis sur l'absence de vision stratégique de l'état concernant les Grands Ports Maritimes (exemple : Port Autonome) ou les Ports Décentralisés (exemple : Ports d'Intérêt National). Malgré une évolution sensible du transport maritime, les Ports de l'Occitanie ne représentent que 2 % du trafic national avec 6 millions de tonnes.

La CGT partage l'approche de l'avis d'avoir une lisibilité afin d'établir une stratégie portuaire régionale, et notamment l'absence d'une gouvernance unifiée.

L'avis aborde plusieurs pistes, dont la création de la SEM (Société d'Economie Mixte) détenue majoritairement par la puissance publique au travers du Conseil Régional. La CGT partage le fait que la gestion des ports doit répondre à l'intérêt général, au développement de l'emploi et sortir de logiques purement financières. La stratégie commerciale doit être basée sur la recherche de complémentarité des ports de l'Occitanie.

L'avis propose la création de conseils portuaires et de comité de pilotage stratégique régional comme cela a été fait en Bretagne. Cela permettrait à différents acteurs de participer aux décisions concernant la gestion, les investissements, et parmi ces acteurs: les personnels du port.

La mise en application sans réserve de la convention collective nationale unifiée est aussi une condition afin que les salariés soient parties prenantes de la réussite de la stratégie portuaire.

La CGT souhaite que cette CCNU s'applique aussi aux ports fluviaux, comme celui de l'Ardoise.

Les préconisations de l'avis vont dans le bon sens. La CGT votera celui-ci.

Ⓞ SUR LE SRDEII DE LA RÉGION OCCITANIE

La CGT apprécie la mise en place de la conditionnalité des aides régionales, notamment concernant la lutte contre toutes les discriminations.

Cependant, nous souhaitons la mise en place d'une instance de contrôle indépendante, non seulement sur l'utilisation de l'argent, mais encore sur les résultats

Actualité de l'activité CGT

obtenus et le respect de clauses de conditionnalité. En cas de non-respect des règles, notamment en matière de sauvegarde de l'emploi et d'investissement productif, la restitution des aides doit être effective. Cette instance de contrôle devrait intégrer la société civile et les organisations syndicales.

La CGT souhaite que les instances représentatives du personnel (lorsqu'elles existent) soient consultées préalablement à l'attribution et à l'utilisation des aides. Quelques observations concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Une approche traditionnellement basée sur l'appui aux filières ou sur un financement à l'agriculture biologique ne suffit pas pour répondre aux défis actuels.

Nous partageons l'avis du CESER concernant l'opportunité que peut constituer la Restauration Hors Domicile (RHD) notamment dans le cadre d'une restauration territoriale scolaire ou d'entreprise basée sur la valorisation des produits locaux.

De même, nous apprécions l'idée d'une gouvernance renforcée qui rompt avec l'idée que l'agriculture et la forêt ne seraient que l'affaire des seuls professionnels.

La CGT votera l'avis du CESER, tout en restant vigilante sur les modalités d'application des aides régionales.

③ SUR L'AVIS DU CESER DU CPRDFOP

Nous avons bien noté la volonté de « faire de l'apprentissage un levier pour la croissance des entreprises et une voie de formation d'excellence ».



La CGT n'a rien par principe contre l'apprentissage. Mais elle considère que cette voie est actuellement une voie concurrentielle à la voie sous statut scolaire.

Cette concurrence est exacerbée et idéologique, sans qu'aucun bilan pédagogique sérieux ou d'efficacité ne soient fait.

La CGT considère que les deux voies doivent être complémentaires, que la voie scolaire est la voie à privilégier pour la formation professionnelle initiale. Chaque jeune doit donc pouvoir d'abord et avant tout avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Il est assez inquiétant que les lycées professionnels ne soient pas cités par la Région.

Par ailleurs, la CGT considère nécessaire un travail sur le décrochage scolaire. Mais, nous ne pensons pas que la voie professionnelle soit LA solution au décrochage scolaire. D'ailleurs, présenter l'apprentissage ou plus largement la voie professionnelle comme une solution miracle contre l'échec scolaire, porte en lui-même une vision de la voie professionnelle comme voie de relégation.

Enfin, la CGT rappelle que l'apprentissage reste une condition d'accès à l'emploi. Tout le discours sur les « compétences » ou « l'employabilité » masque les vrais enjeux. La CGT est attachée aux qualifications et a des propositions concrètes pour développer l'emploi.

Il convient que chacun assume ses responsabilités : l'Etat dont la mission reste jusqu'à nouvel ordre de s'occuper de l'emploi, la région dont la compétence de droit commun prioritaire est la formation avec consultation des partenaires sociaux...

Nous rappelons notre souhait de création d'un groupe de travail au sein du CREFOP dont la mission serait de définir une véritable gouvernance quadripartite qui permettrait de passer à une coopération réelle favorisant la légitimité et la reconnaissance de tous les acteurs tels que définis dans la Loi, dont les partenaires sociaux. Le projet d'avis prend en compte de véritables avancées mais de nombreuses lacunes demeurent.

Le groupe CGT s'abstiendra.

Rencontre avec...

AGNÈS LARRIBAU



Je travaille et vit à Castelnau-Rivière-Basse dans les Hautes-Pyrénées à la frontière du Gers et des Pyrénées-Atlantique.

J'ai longtemps participé à la vie associative de mon village.

Je travaille depuis 1988, comme AMP à l'EPAS 65 (ex-cedetph) établissement public d'accompagnement et

de soin des Hautes-Pyrénées.

Bien évidemment et comme souvent mes collègues m'ont fait signer une pétition. Et comme souvent, je les harcelais de questions, et oui j'ai besoin de comprendre avant de m'engager.

Très vite ils m'ont invité à une réunion et tout aussi vite j'étais syndiquée.

Tout aussi vite et en toute confiance mes camarades m'ont confié le CHSCT « tu vas voir c'est rien, facile ».

Eh oui, ça doit être la seule fois où je n'ai pas posé de question, en confiance j'étais. Une leçon que j'ai tiré de cette expérience. Même à la CGT, quand on te dit "facile", fais gaffe renseigne toi. Avec tout autant de facilité, je me suis retrouvée à la CE de l'UD 65 et avec autant de facilité que pour le CHSCT, au bureau de l'UD avec pour mandat l'espace vie syndicale, facile. Par manque de militant ou par facilité, je suis mandatée Conseillère à la CPAM et lorsqu'on m'a proposée le mandat au CESER, j'ai repris mes vieux travers et j'ai harcelé Xavier et Lionel avant d'accepter et comme c'est facile!